

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 24 MAI 2023**

Délibération N° 4/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-quatre mai à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Étaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI et Mme Claudie FRAYSSE

Ressources humaines – Convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, relative aux interventions sur les dossiers retraite CNRACL.

Le CCAS d'Aix-les-Bains a signé le 22 décembre 2022 avec le Centre de Gestion de la Savoie (Cdg 73) une convention socle commun de compétences pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2023, incluant une mission d'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite (Comptes Individuels Retraites).

Le CCAS d'Aix-les-Bains souhaite confier au Cdg 73 une mission supplémentaire d'instruction, de contrôle et de suivi des dossiers de retraite CNRACL de son personnel.

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L452-41,
VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que le CCAS d'Aix-les-Bains a renouvelé la convention socle commun de compétences ouvrant le bénéfice de l'ensemble des missions visées par l'article L452-39 du Code Général de la Fonction Publique, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclus.

CONSIDERANT que la délibération n°07/2023 du 23 janvier 2023 précise que l'instruction par le CdG 73 des dossiers en matière de retraite CNRACL n'entre plus dans le champ du socle commun de compétences et que cette mission doit faire l'objet d'une convention spécifique.

Le CdG assurera la mission d'instruction, de contrôle et de suivi exclusivement sur les processus listés ci-dessous avec les modalités financières suivantes :

Affiliation – Mutation : 35 €

Régularisation de services : 100€

Validation de services d'agent contractuel : 110 €

Rétablissement de service au régime général : 80 €

Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable : 125 €

Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 135 €

Réalisation totale par le CdG d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse : 190 €

Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 165 €

Réalisation totale par le CdG d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité : 220 €

Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG) : 125 €

Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable : 180 €

Correction d'anomalies sur les déclarations individuelles. : 35 €

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré trimestriellement par le CdG, sur la base des dossiers transmis à la CNRACL au cours du trimestre considéré.

La présente convention et participation financière prend effet à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le CdG a continué à assurer l'instruction, le contrôle et le suivi des dossiers de retraite CNRACL du 1er janvier au 31 mars 2023 dans l'attente de la nouvelle délibération en cours de rédaction et de vote.

Aussi, le Conseil d'administration à l'unanimité :

Approuve l'adhésion à la convention relative aux interventions sur les dossiers CNRACL proposé par le CdG 73 à compter du 1er avril 2023 ;

Autorise le Président à signer la convention relative aux interventions sur les dossiers CNRACL telle que présentée en annexe ;

Prend acte et valide les modalités et responsabilités mentionnées dans la présente convention

Délibération adoptée à l'unanimité :

9 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 25/05/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi à la Préfecture le 31/05/23

Et affichage du 31/05/23

Michelle BRAUER

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Brauer

